

LE CIRCUIT d'une demande DE LOGEMENT

Vous vous posez des questions sur les règles à suivre lors d'une demande de logement social ?
Toutes les réponses en un coup d'œil !

Où faire sa demande de logement social ?

- ▶ Sur internet en allant sur www.demande-logement-social.gouv.fr
- ▶ Auprès de tout bailleur social
- ▶ Auprès d'une mairie en Ile-de-France
- ▶ Par le biais d'Action Logement pour les ménages y étant assujettis



Les pièces justificatives :

- ▶ Cartes d'identités des membres du foyer,
- ▶ Justificatifs de revenus et de ressources du foyer (avis d'imposition, fiches de paie)

Transmises en un seul exemplaire, les pièces justificatives sont accessibles par les organismes (État, collectivité locale, bailleur...) susceptibles de proposer des candidats au bailleur.

2780

c'est le nombre de ménages en demande d'un logement social à Bessancourt au niveau régional.



La Ville dispose d'un droit de réservation comme chaque commune de :

20%

du parc de logement sociaux (art. 55 de la loi SRU du 13/12/2000)

17

communes maximum à choisir sur la totalité de la région. Toutes les demandes de logements sont régionalisées.



Il faut par ailleurs **renouveler sa demande tous les ans** sous peine de radiation définitive.

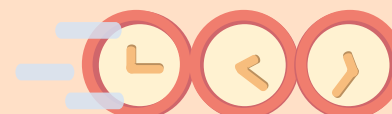


3 dossiers de candidatures en moyenne pour un logement



Il est important d'élargir son choix de **communes** sur le département et la région.

Les demandeurs de logements sociaux peuvent se voir proposer **un logement sur les communes demandées ou proches.**



Délai d'attente entre une demande et l'attribution d'un logement : **quelques mois à quelques années. Dans le Val d'Oise, la Préfecture estime à 3 ans l'attente pour obtenir un logement. Néanmoins certaines demandes peuvent prendre plus de temps.**

À savoir :

La demande de logement doit être adaptée à la composition familiale car la pénurie est plus forte sur les grandes surfaces, avec un temps d'attente plus long pour le T4-T5.



Les critères de revenus sont pris en compte pour ne pas dépasser le plafond de ressources fixé et pour avoir les moyens de payer le loyer (A.P.L. comprises).

